

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ **Vote du compte de gestion et compte administratif 2020**
- ⇒ **Affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021**
- ⇒ **Fixation des taux d'imposition des taxes directes**
- ⇒ **Vote du budget primitif 2021**
- ⇒ **Participation à l'adhésion auprès de l'association U.S. MEMORY GRAND EST France**
- ⇒ **Lotissement du Pré Anoux**
  
- ⇒ **INFORMATIONS DIVERSES**

Convocation adressée le : 1<sup>er</sup> avril 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS, MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUNINE, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

**Absentes :**

Mme Virginie HIVERT donne procuration à M. Julien POTHIER  
Mm Amélie LAVALLÉE, excusée

**Secrétaire:** M. Gérard HAYOTTE

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2021.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, le compte rendu à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :  
- Travaux aménagement – requalification de la place de l'église et aménagement des rues adjacentes au centre du village - Attribution du marché.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout du point supplémentaire à l'unanimité des membres présents.

N° DCM 08/2021	<b><u>COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire donne la parole à M. Julien POTHIER qui présente les résultats du Compte Administratif 2020, celui-ci étant identique au compte de gestion 2020 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Julien POTHIER après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** les comptes précités.

N° DCM 09/2021	<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b> <b><u>EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNE 2021</u></b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Section de Fonctionnement** :

- un résultat (excédent) 002 + 138 869.96 €

**Section d'Investissement**

- un solde d'exécution (déficiaire) de la section d'investissement de - 18 101,85 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses, aux articles :

21318 « Autres bâtiments publics »	33788,79 €
2188 « Autres immobilisations corporelles »	1 800,00 €
2315 « Installations, matériel et outillage techniques	35 103.18 €
<b>pour un montant de 76 071.97 €</b>	

En recettes, aux articles :

1322 « Régions »	34 000,00 €
1323 « Département »	11 314,00 €
13251 « GFP de rattachement »	3 482,00 €
1341 « Dotation d'équipement des territoires ruraux »	9 299,73 €
<b>pour un montant de 58 095,73 €</b>	

un besoin de financement de **36 078,09 €**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- compte 001 : déficit d'investissement antérieur reporté :	<b>- 18 101,85 €</b>
- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	<b>36 078,09 €</b>
- compte 002 : excédent de fonctionnement :	<b>102 791.87 €</b>

N° DCM 10/2021	<b><u>FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire expose à l'assemblée :

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

**Vu** l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 25.65% et le taux communal à 19.19%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 44.84%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH «perdu» et le produit de TFPB départementale «attribué».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le produit fiscal 2020 et **RECONDUIT** pour 2021, les taux d'imposition communaux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....44.84 %
- Taxe foncière non bâties : .....52.51 %

N° DCM 11/2021	<b><u>BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire donne la parole à M. Julien POTHIER, Adjoint, pour la lecture du budget primitif 2021 dont la présentation a été faite à la Commission Finances.

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 comme suit :

- **section de fonctionnement** :  
dépenses et recettes ..... 395 991.87 €
- **section d'investissement** :  
dépenses et recettes ..... 330 578.69 €

N° DCM 12/2021	<b><u>PARTICIPATION A L'ASSOCIATION U.S. MEMORY GRAND EST FRANCE</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire rappelle la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2021 de parrainer une tombe au cimetière américain du Quéquement de Dinozé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**D'ALLOUE** à l'association US Memory Grand Est France la somme de 50,00€.

*M. Anthony LANGEVIN demande que cela soit instauré dans une commission afin de mettre en valeur l'histoire dans un rôle pédagogique. Cela sera attribué à la commission jeunesse.*

N° DCM	<b><u>RETROCESSION DE LA VOIE PRIVEE DU LOTISSEMENT DU PRE ANOUX DANS LE DOMAINE PUBLIC</u></b>
--------	---

Mme le Maire rappelle la réunion du samedi 20 février 2021 avec les riverains de la rue du Pré Anoux souhaitant que la voirie du lotissement soit reprise par la commune.

Elle précise que la parcelle n° 50 où se situe la voirie et réseaux est toujours au nom de la société GESPA, les riverains n'ayant pas créé un syndicat de copropriété.

Elle informe des différentes dépenses imputées à ces travaux par le SDEV et COLAS pour le branchement de l'éclairage public

- SDEV environ 7 862.40 € HT soit 9 434.88 € TTC (avec les 30 % du SDEV)
- COLAS devis d'un montant de 7 165.00 € HT, soit 8 598 € TTC sans le raccordement à l'armoire.

M. Laurent VOIRY, informe qu'il a pris l'attache d'ENEDIS.

Un dossier doit être constitué pour une demande de chiffrage pour le raccordement de l'éclairage public via un point de comptage (actuellement, il est dénombré 4 armoires existantes).

Il est décidé d'attendre pour la suite à donner.

N° DCM 14/2021	<b><u>TRAVAUX AMENAGEMENT – REQUALIFICATION DE LA PLACE DE L'EGLISE ET AMENAGEMENT DES RUES ADJACENTES AU CENTRE DU VILLAGE - ATTRIBUTION DU MARCHE</u></b>
-------------------	---

Mme le Maire rappelle que la consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux d'aménagement – requalification de la place de l'église et aménagement des rues adjacentes au centre du village a été lancée via la plateforme de dématérialisation du SMIC : [www.marches.smic-vosges.com](http://www.marches.smic-vosges.com), le 29 janvier 2021 avec une date limite de réception des offres le 26 février 2021 à 12h00.

9 candidatures ont été reçues, toutes dans les délais conformément aux modalités de dépôt indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<b>Agence</b>	<b>adresse</b>
ABIES PAYSAGE	32 rue de Pajailles – 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
ADP – ARCHITECTURE DU PAYSAGE	Jimmy Gouzou – 735 la Relanfosse – 88220 XERTIGNY
AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD	139 rue du Maréchal Oudinot – 54000 NANCY
Stéphane THALGOTT PAYSAGE	8 rue Clovis – 57000 METZ
ATELIER DE PAYSAGE Éliane HOUILLON	1 Impasse de la Mayolle – 88000 ÉPINAL
INGAÏA ATELIER DE PAYSAGE ET D'URBANISME	21 route de Bosserville – 54420 SAULXURES-LÈS-NANCY
IDP CONSULT	8 Cours Léopold – BP 60841 54011 NANCY Cedex
MOYENS & COMPÉTENCES SKYLAB.PAYSAGE	Isabelle PÉPIBN Paysagiste DPLG – 35 rue des Fourasses – 54600 VILLERS-LES-NANCY
PAYSAGE D'ICI & DAILLEURS	3 Avenue de la Gare – 88350 LIFFOL LE GRAND

Après ouverture des plis et vérification de la régularité des pièces fournies, il est constaté que :

- une candidature propose une offre de prix : l'Agence ADP – Architecture du Paysage

La commission rappelle qu'une rigueur administrative est attendue des candidats. Elle statue et considère comme régulière les 8 candidatures restantes.

Un rappel est fait sur les enjeux du projet, la spécificité de l'opération et les critères de sélection classés par ordre d'importance, à savoir :

- pertinence des références présentées dans leur appropriation, leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères, leurs coûts d'investissement et d'entretien, leur pérennité, la prise en compte d'une démarche environnementale de qualité et durable ;
- qualité, moyens et qualifications de l'équipe candidate à réaliser la prestation au regard du personnel affecté spécifiquement au projet ;
- qualité du dossier de candidature.

Une présentation des équipes, des moyens et des références est faite pour chacun des 8 candidats restants. Les dossiers de candidature circulent et chaque membre de la commission en prend connaissance.

Un examen des candidatures est opéré au cours d'un échange entre les membres de la commission.

Il est procédé à un vote afin de ne retenir que 3 candidats, conformément à l'avis d'appel à la concurrence.

Ont obtenu :

N°ordre	CANDIDATURES	Nombre de voix
1	ABIES PAYSAGE	4
2	AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD	4
3	Stéphane THALGOTT PAYSAGE	3
4	ATELIER DE PAYSAGE Éliane HOUILLON	3
5	INGAÏA ATELIER DE PAYSAGE ET D'URBANISME	0
6	IDP CONSULT	0
7	MOYENS & COMPÉTENCES SKYLAB.PAYSAGE	2
8	PAYSAGE D'ICI & DAILLEURS	0

Sont retenus à l'issue de cette sélection :

- ABIES PAYSAGE : 4 voix
- AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD : 4 voix
- Stéphane THALGOTT PAYSAGE : 3 voix
- ATELIER PAYSAGE Eliane HOUILLON : 3 voix

Afin de départager les 2 candidatures ci-dessus ayant obtenues le même nombre de voix, la commission décide de retenir la candidature d'ATELIER PAYSAGE.

Suite de la procédure :

- La remise par les candidats d'une offre technique et financière pour le jeudi 11 mars à 12h,
- un entretien avec les 3 candidats retenus le samedi 13 mars matin, au cours duquel ils présenteront leur offre.

Tous les candidats ont remis une proposition technique et financière pour la date butoir fixée au jeudi 11 mars à 12h.

Les entretiens d'une durée de 45 minutes sont décomposés de la manière suivante :

- 15 minutes pour la présentation de l'équipe,
- 20 minutes pour la compréhension du projet,

- 10 minutes pour la proposition financière et le contrat.
- Tous les candidats sont reçus comme prévus.

A l'issue des entretiens, le débat s'engage.

Agence	Observations	Offre (en € et en % par rapport au coût estimé de 350 000 €)
Atelier de Paysage Eliane HOUILLON	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche globale sur la base de l'étude CAUE avec un ou plusieurs scénarios.</li> <li>- Diagnostic avec l'équipe municipale puis concertation des habitants dans un second temps.</li> <li>- Perception juste des enjeux de l'opération.</li> <li>- Calendrier prévisionnel de la mission à communiquer*</li> </ul>	Proposition : <b>29 790,6 €</b> soit <b>8,50%</b> répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8,20% missions de base</li> <li>- 0,30% mission complémentaire (OPC et AMO pour SPS)</li> </ul>
AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propose une phase AMO préalable à la maîtrise d'œuvre pour aider la commune à finaliser son programme : une bonne démarche.</li> <li>- Propose également un projet participatif avec les élus et habitants : diagnostic en marchant, panneau d'exposition en mairie, conventions avec les riverains.</li> <li>- Projet intégrant la gestion des eaux, l'utilisation de matériaux locaux mieux subventionnés (préoccupation environnementale)</li> <li>- Utilise l'infographie pour les plans d'aménagement (vue 3D).</li> </ul>	Proposition : <b>31 100 €</b> soit <b>8,9%</b> répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6,95% missions de base</li> <li>- 0,75% mission AMO</li> <li>- 1,20% mission complémentaire (OPC et AMO pour SPS)</li> </ul>
ABIES PAYSAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Propose une vision très environnementale avec une importance donnée au végétal et à son entretien (suivi après travaux, formation employé communal)</li> <li>- Implication forte des habitants par le biais d'ateliers participatifs, réunions publiques...</li> <li>- Un bureau d'études VRD, 2 paysagistes concepteurs : une équipe très étoffée. Trop ?</li> <li>- Accompagnement important de la commune avec équipe dédiée à 2 projets par an.</li> </ul>	Proposition : <b>36 095 €</b> soit <b>10,31%</b> répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9,51% missions de base</li> <li>- 0,80% mission complémentaire (OPC, AMO pour SPS, dossiers de demande de subvention)</li> </ul>

*\*L'Atelier de Paysage Eliane HOUILLON a régularisé son offre le 15/03 en communiquant à la mairie le calendrier prévisionnel de la mission.*

A l'issue des entretiens, Mme le Maire rappelle le principe de classement en vue de l'engagement d'une négociation avec le candidat classé premier, ainsi que les critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence :

- pertinence des références présentées dans leur appropriation, leurs qualités architecturales, urbaines et paysagères, leurs coûts d'investissement et d'entretien, leur pérennité, la prise en compte d'une démarche environnementale de qualité et durable ;
- qualité, moyens et qualifications de l'équipe candidate à réaliser la prestation au regard du personnel affecté spécifiquement au projet ;
- qualité du dossier de candidature.
- qualité des échanges au cours de l'entretien

- adéquation de l'offre technique et financière avec la complexité et l'étendue de la mission.

Il est ensuite procédé à un tour de table où chacun commente les entretiens et indique son choix en attribuant 3 points à l'offre classée en 1<sup>er</sup> puis 2 points pour le 2<sup>ème</sup> et 1 point pour le 3<sup>ème</sup>.

Résultat des votes :

- Atelier de Paysage Eliane HOUILLON : 10 voix
- AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD : 16 voix
- ABIES PAYSAGE : 10 voix

A l'issue du premier tour, 2 candidats obtiennent le même nombre de voix. Il est proposé de voter une seconde fois pour les départager en attribuant 2 points pour le 1<sup>er</sup> et 1 point pour le second.

Résultat des votes (2<sup>ème</sup> tour) :

- Atelier de Paysage Eliane HOUILLON : 11 voix
- ABIES PAYSAGE : 7 voix

Classement retenu :

1<sup>er</sup> : AGENCE DE PAYSAGE CLAIRE ALLIOD – SEFIBA (BET)

2<sup>ème</sup> : Atelier de Paysage Eliane HOUILLON – SIGMA (BET)

3<sup>ème</sup> : ABIES PAYSAGE

Après présentation des résultats de la consultation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE** d'attribuer le marché de maître d'œuvre au bureau d'étude Agence de Paysage Claire Alliod pour un montant de 31 100.00 € H.T.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de travaux comme indiqué ci-dessus et les documents s'y rapportant.

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 article 2315.

*M. Julien POTHIER informe qu'une réunion aura lieu le jeudi 22 avril 2021 à 14H 30 en mairie avec le bureau d'étude retenu.*

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**Blason :**

Résultat de la consultation pour le blason communal

Blason n° 1 = 45

Blason n° 2 = 70

Nuls : 2

Le blason n° 2 est retenu, celui-ci sera mis en œuvre sur les différents supports de la commune.

*Voir avec M. DUVAL Alain pour faire un article*

**Comité de fleurissement**

Réunion du lundi 22 mars

Le Comité de fleurissement effectuera un passage dans la commune le 23 juillet 2021.

2 personnes du village : Mmes MARQUIS et THAILLARD visiteront les villages extérieurs à DOMEVRE du 19 au 23 juillet.

**Appartement communale de la Mairie**

Mme le Maire informe que le locataire a déposé son préavis pour l'appartement, il prendra fin le 30 avril 2021.

Réfléchir sur la destination de l'appartement ?

**Travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie**

Mme le Maire informe qu'à ce jour 3 entreprises dont les factures ont été adressées courant janvier ne sont toujours pas réglées par la trésorerie pour cause **insuffisance de pièces justificatives**.

Un mail a été envoyé auprès du maître d'œuvre qui n'a toujours pas retourné les pièces complémentaires. A ce jour pour la deuxième fois les factures ont été rejetées à la trésorerie.

### **Téléphonie**

#### **Renégociation des contrats**

Mme le Maire informe des nouvelles tarifications des contrats, à savoir :

#### **Mairie**

Abonnement de 32 € au lieu de 63 €

Mobile de la garderie périscolaire 23 € au lieu de 39 €

Soit 55 € H.T par mois

#### **Salle polyvalente**

Abonnement de 42 € H.T au lieu de 50.50 € H.T

#### **Installation de la fibre**

L'intervention pour la connexion à la fibre aura lieu le 16 avril 2021 entre 8h00 et 10h00.

#### **Site pilote orange pour des ateliers numériques**

Il est proposé de faire des ateliers numériques à Domèvre sur Avière pour les communes de la CAE. Trois sessions de deux heures seront organisées le 11 et 12 mai prochain 9h à 11h, 13h à 15h et 15h à 17h (sur les thèmes suivants : mot de passe, protection des données et réseaux sociaux).

#### **Défibrillateur**

Offre de prix la SAS D-SECURITE par la centrale d'achat de la CAE

Coût de l'achat et l'installation de 1 902 € TTC + 106, 80 € TTC pour le contrat d'entretien par an.

Une formation sera prévue.

#### **Commission affaires sociales**

Prévoir l'achat de bac pour le fleurissement des entrées du village.

La proposition d'effectuer le fleurissement à la patte d'oie représentant le blason de la commune est retenue.

Décorations de motifs verticaux de Noël pour les entrées du village

Faire une prospection au niveau du village par rapport aux personnes en difficulté suite au COVID.

Le retrait des 4 sacs de compost au SICOVAD

#### **Pizzaiolo**

Courrier sollicitant l'autorisation de vendre des pizzas deux dimanche par mois de 16h à 19h.

Le conseil municipal autorise la vente de pizza.

#### **SICOVAD**

Suite à la réception du courrier de la modification du jour/heure de la collecte des ordures ménagères, la collecte sera effectuée les jeudis à partir de 18 heures, à compter du 12 avril 2021.

#### **Médiathèque**

Compte rendu de la réunion du 25 mars 2021 avec Maire et Adjoint, les bénévoles de la médiathèque communale et les personnes de la médiathèque départementale pour une présentation générale de la médiathèque.

Une animation pour les enfants aura lieu au mois d'octobre 2021

Il est proposé d'adhérer à la mallette numérique de la médiathèque départementale.

#### **Vivolt**

Réunion à Domèvre le 17 avril 2021 à 10h00 en mairie

En raison des règles sanitaires du COVID 19 une inscription en mairie est préconisée reste obligatoire en mairie.

### **Concession cimetière**

Prévoir une réunion pour effectuer une mise à jour des concessions.

### **Spectacle 2022**

Le spectacle « Francis sauve le monde ».de scène Vosges est retenu pour le samedi 7 mai 2022 à 15 heures.

### **Travaux EP Rue des rapps**

Choix de modèle de candélabre

### **Employé communal**

Une visioconférence de la commission de réforme aura lieu le 14 avril prochain où sera examiné le dossier de M. RAIMOND Thierry.

### **Plan de Prévention**

M. Laurent VOIRY informe de l'avancement du dossier sur l'écriture du Document Unique  
La démarche de plan d'action diagnostic amiante des bâtiments communaux n'a jamais été effectué  
Prochaine réunion à prévoir avec Mme le Maire, M. VOIRY et la Secrétaire le mercredi 28 avril à 14h00.

### **Vitesse**

M. LANGEVIN informe que des riverains se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes sur les voies de la commune.

M. Julien POTHIER répond qu'une demande de radar pédagogique est en cours au niveau du département.

### **Borne KOUFRA de serment**

Mme le Maire informe qu'une demande de subvention a été demandée auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) pour la signalétique. Réunion prévue le mercredi 28 avril à 11h00 en mairie.

Une Commission consultative va être mise en place avec Mrs Anthony BOULLOUDNINE, Anthony LANGEVIN et Michel MUNIER, elle travaillera sur les panneaux d'information où pourront figurer des documents et photos sur le parcours de la 2<sup>ème</sup> DB.

### **Terrain de foot et air de jeux**

Une rencontre a eu lieu avec la Mairie, la CAE et M. GEOFFROY par rapport au terrain de foot.  
La reprise des aires de jeux de la CAE par les communes est reportée.

### **Condoléances**

Mme Le Maire transmet à l'assemblée les cartes de remerciements suite aux décès survenus dans la commune.

### **Secrétariat de mairie**

Karine sera absente du 12 au 16 avril.

### **Elections juin :**

En attente de validation des dates pour les élections.

### **Nettoyage de printemps**

Discussion en cours sur un nettoyage des abords de la commune.de printemps.

Séance levée à 23H50